

Jeudi 29 janvier 2015 Comité d'Etablissement Poitou-Charentes.

Vos élus vous informent sur les points principaux.

1. Information sur la convention tripartite Etat, Unedic, Pôle emploi 2015-2018.

Le DR a présenté, dans les grandes lignes, la convention tripartite

- Il y aura un **nouveau redéploiement de 2000 ETP** pour accompagner les demandeurs d'emploi.
- Pour dégager ces ressources, l'Etablissement compte sur des économies d'échelle : **dématérialisation, sous-traitance...**
- La **dématérialisation de l'inscription et de la demande d'allocation** s'accroît avec pour objectif de supprimer l'entretien d'inscription
- **Spécialisation des conseillers** (dominante DE et dominante Entreprise)
- La « performance » sera comparée entre agences
- Arrivée d'une nouvelle offre digitale.

Pour le SNU, la nouvelle Convention Tripartite s'inscrit dans la continuité de la précédente :

- Actons la fin de l'EID puisque la DG reconnaît enfin que faire, dans un même entretien, l'inscription, le calcul des droits et le diagnostic ne fonctionne pas, ce que le SNU disait déjà à sa mise en place !!

Pour autant, la DG accentue aujourd'hui le chantier de la **dématérialisation de l'inscription et de la demande d'allocation...** quid à l'avenir de nos métiers et notamment de ceux de l'indemnisation ??

- Recherche de **gains de productivité** pour multiplier par 2 l'accompagnement intensif avec multiplicité des modalités de suivi... 2000 ETP escomptés : **Qui ? Quand ? Comment ?** Quelle conséquence sur la masse salariale ?

Afin de « *ne plus subir les flux* », mise en place de groupes de travail locaux pour **réduire l'amplitude d'ouverture**, tests sur l'accueil proposant de **fermer les agences** en fonctions des périodes de flux... La tripartite ne fixe **plus de minimum horaire d'ouverture et PE pourra décider de ses horaires...** Quel service public voulons-nous ?

- Mise en place du conseiller à dominante entreprise en équipe. Si le **retour vers l'entreprise** semble **indispensable** ce **choix d'organisation** fait courir un fort risque de **déqualification des conseillers**

- **Sous-traitance** de la file IDE du 3949 et poursuite du **recours systématique aux O.P.P.** Il s'agit tout simplement d'une **privatisation de nos missions !**

- **Performance comparée** : les objectifs resteront collectifs mais on comparera les objectifs d'une **agence à l'autre** car « *si on ne sait pas à quoi se comparer on ne peut pas avancer* ». Mais rassurons-nous ce n'est pas de la **mise en concurrence des agences (Oups !)** Des conseillers à terme ? (Oups ! Oups !)

Le SNU considère que vu le projet d'offre de service digital, PE doit donner les moyens à tous les DE d'avoir accès au numérique car nous pensons qu'à **terme l'offre de service dite de 1^{er} niveau de** obligera à **passer par la case du numérique avant de pouvoir accéder à un entretien physique...** ce qui, pour nous, est **inacceptable !**

L'analyse complète est consultable sur le site www.snutefifu.fr

2. Consultation sur les modalités de déploiement des conseillers dominante entreprise dans la région Poitou-Charentes.

Chaque site aura des conseillers dédiés. Le nombre n'est pas encore déterminé : au minimum 2 par site.

Le recrutement se fera en 3 vagues : 23/03 (11 agences) ; 20/04 (9 agences) et 08/06 (5 agences)

- Activités spécifiques :
 - Accueil et conseils aux employeurs
 - Proposition d'aides et mesures
 - Recueil, traitement, suivi de l'offre et réalisation de MER
 - Prospection, forum, promotion de profils
 - Animation de réunions auprès d'employeurs
- } 70 à 80 %
- Activités communes aux autres conseillers :
 - Accueil DE
 - EID
- } 20 à 30 %

Nous nous interrogeons sur cette segmentation entre les Conseillers entreprise et les Conseillers DE et notamment :

- **Aucune articulation** entre les 2 « types » de conseillers n'est prévue
- Remise en cause et **appauvrissement du métier de conseiller**
- **Augmentation de la taille des portefeuilles DE** puisque c'est un déploiement à effectif quasi-constant
- Dans les **petites équipes** de 2 conseillers, comment vont être gérés **les congés ?**
- Les **modalités** de fonctionnement sont encore **floues** mais pour autant, la **mise en œuvre** est déjà **effective** pour la 1^{ère} vague.

La déclaration complète faite en séance est consultable sur le site www.snutefifsu.fr

- Vote sur les modalités de déploiement des conseillers Relation entreprise en Poitou-Charentes :
 - Pour 2 CGC, 2 CFDT
 - Contre 1 CGT, 2 SNU
 - Abstention 2 CFTC, 1 FO

3. Information sur BUDI (Base Unique de Documentation et d'Information)

Cette BUDI compilera toute la **documentation opérationnelle destinée aux les collègues du réseau** au travers de **fiche nationales types** qui peuvent être **adaptées en région selon les besoins des territoires**.

Elle remplace la « Base de connaissance accueil », « Doc en ligne » et « Règlement'action »